

Septembre 2024



FACTOFRANCE

LA RÉFÉRENCE DE L'AFFACTURAGE

EXPORTER EN

ESPAGNE



EN SYNTHÈSE



**Monika
PICH LOSBAR**

Directrice de la Relation Clients
Marchés Spécialisés & Export



REGARDS CROISÉS



**Cécile
PONCET**

Responsable Recouvrement
Grands Comptes & International

L'Espagne occupe une position géopolitique, économique et culturelle significative dans le monde. Membre de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations unies, elle joue un rôle important dans la politique internationale et la coopération multilatérale.

La France est l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Espagne. Les échanges bilatéraux entre les deux pays sont importants et couvrent une large gamme de produits et de services. L'Espagne est le deuxième marché d'exportation de la France, absorbant une part significative de ses ventes, notamment dans les secteurs de l'automobile, des produits alimentaires et des produits chimiques.

En 2023, les exportations françaises vers l'Espagne ont continué de croître, atteignant 45 milliards d'euros.

En ce qui concerne les délais de paiement des entreprises espagnoles, celles-ci ont montré des améliorations notables récemment, reflétant des efforts accrus pour aligner les pratiques de paiement sur les normes européennes. On constate un délai moyen de 58 jours au deuxième trimestre 2024.

Dans le cadre de notre mission, nous mettons un point d'honneur à financer nos clients exportateurs français auprès de 10 000 acheteurs espagnols.

LES DONNÉES GÉNÉRALES



PIB nominal :
1 356 Mds \$¹



Taux de croissance :
2,5%¹



Exportations françaises :
45 Mds €²

L'Espagne est le 2e client de la France



Taux d'inflation :
2,7%³



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Devise : Euro (EUR)
Langue officielle : Espagnol
Langue secondaire : Catalan et autres langues régionales

(1) La Banque Mondiale, 2023

(2) Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, 2023

(3) La Tribune, 2024

LES SECTEURS PORTEURS À L'EXPORT

Automobile

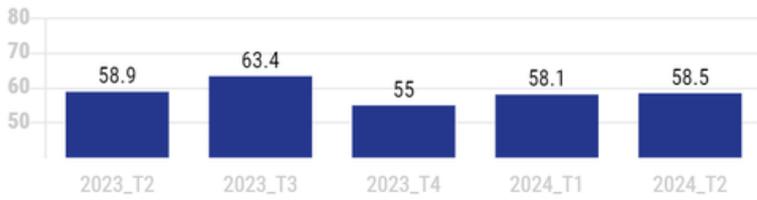
Agroalimentaire

Métaux

Chimie

Energie

Machines



Délai constaté	Délai de référence	Tendance
58,5	59	▲*

* ▲ ▼ = stabilité

Les délais de paiement des entreprises espagnoles ont connu des améliorations notables ces dernières années, reflétant à la fois les conditions économiques locales et les régulations mises en place pour encourager des pratiques de paiement plus rapides et plus fiables.

Depuis 2023, hors effets de saisonnalité liés notamment à la période des congés d'été, les délais de paiement des acheteurs espagnols sont très stables et parmi les meilleurs enregistrés en Europe. Cette situation devrait perdurer jusqu'à la fin d'année 2024 malgré le léger ralentissement économique attendu par les experts.

Source : Observatoire des délais de paiement internationaux Factofrance. Données issues des délais réellement constatés dans nos portefeuilles.

NOS CONSEILS POUR VOUS FAIRE PAYER

LES PRATIQUES DE RELANCE

Les entreprises espagnoles favorisent une approche personnalisée pour la gestion des créances.

La **relance par téléphone** est souvent **privilegiée** et est l'un des moyens les plus efficaces.

Les **relances écrites**, telles que les e-mails, sont également très courants.

À savoir : Il est à noter qu'il vaut mieux opter pour les négociations à l'amiable afin de résoudre les conflits de paiement et gérer les créances en souffrance.

En cas de retard

- Il n'existe pas de formalités ou de conditions concernant l'envoi d'un courrier de rappel au débiteur, mais il est conseillé de lui envoyer au préalable une réclamation.
- La reconnaissance de dette peut être officialisée via un **Pagare**, un moyen de paiement courant en Espagne, assimilable à un billet à ordre, qui devient titre exécutoire en cas d'impayé.
- L'injonction de payer **monitorio** est possible sans limite de montant : le débiteur à 20 jours après la notification pour régulariser sa situation ou s'opposer. A défaut, la procédure exécutoire s'applique.

À savoir : Les procédures judiciaires espagnoles peuvent être longues et durer jusqu'à 18 mois. Elles aboutissent souvent à des procédures d'insolvabilité.

CONSEILS À L'EXPORTATEUR

L'Espagne applique les réglementations valables dans toute l'Union Européenne. Cela implique les obligations d'importation suivantes :

- Les opérations réalisées au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) sont libres de droits.
- Le Tarif Douanier Commun (TDC) de l'Union Européenne s'applique aux marchandises d'origine extra-européenne.
- Les documents devant accompagner les marchandises lors d'une livraison intercommunautaire sont les suivantes :
 - la facture commerciale (au minimum en deux exemplaires) avec le n° de TVA intracommunautaire de l'opérateur qui effectue la livraison, le n° de TVA intracommunautaire de l'acquéreur par lequel il est identifié dans le pays de livraison ainsi que la mention « exonération de la TVA, art. 262 ter-1 du CGI »;
 - le bon de livraison (document non obligatoire);
 - le certificat sanitaire et phytosanitaire (pour les animaux vivants).

FOCUS MOYENS DE PAIEMENT

- Le **virement bancaire** reste le moyen de paiement dominant (SEPA).
- Le **chèque** est très utilisé par les entreprises en Espagne. Il offre des garanties légales similaires en cas de défaillance, en vertu du **juicio cambiario** (le Code des procédures).
- Le **Pagare** est un moyen à effet permettant un recours cambiaire fort en cas d'impayé. S'il est impayé, il est consigné au registre des acceptations impayées (RAI, Registro de Aceptaciones Impagadas).
- Le **Confirming** est un type de paiement qui permet au débiteur de déléguer à une banque la gestion des règlements de ses fournisseurs.



RETROUVEZ TOUS LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT PAYS PAR PAYS SUR LE BAROMÈTRE FACTOFRANCE



FactoFrance - société anonyme au capital de 507 452 317 euros - Siège social : Tour D2, 17 bis place des Reflets
92988 Paris La Défense Cedex - RCS Nanterre 063 802 466 - Banque agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel

Aucune information ou opinion présentée dans le présent rapport ne saurait être interprétée comme constituant de la part de FactoFrance une approbation ou un engagement de financement ou encore une offre de tout autre service à une quelconque entité ou personne physique.
FactoFrance ne garantit ni ne promet aucun niveau de rentabilité ou de génération de chiffre d'affaires de quelque sorte que ce soit. Le destinataire du présent document est invité à consulter ses conseils professionnels pour toute information complémentaire dans ces domaines.

